



Commune municipale

2607 Cortébert

CONVOCATION

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JUIN 2024
A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE CORTEBERT

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2023
2. Discuter et approuver une dépense unique de CHF 148'000.00 (moins contribution d'Alpinfra de CHF 90'000.00) relative à la remise en état des chemins et des berges suite aux inondations 2023.
3. Discuter et approuver le règlement relatif à l'école à journée continue
4. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary et auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (point 3).

Les personnes qui souhaitent obtenir un aperçu des comptes 2023 peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Cortébert, le 17 mai 2024

Conseil municipal